

André Corzani, maire de Jœuf (Meurthe-et-Moselle)

« L'Etat s'autoprotège des risques d'affaissement au détriment de la commune »

by Le Moniteur - mardi, octobre 16, 2001

<https://www.correspondances.fr/andre-corzani-maire-de-joeuf/>

« L'Etat s'autoprotège des risques d'affaissement au détriment de la commune »

Vous demandez 15,2 millions d'euros (100 millions de francs) de dommages et intérêts à l'Etat pour préjudice et atteinte à l'image de la ville. Sur quel préjudice cette demande se fonde-t-elle ?

De 1997 à 2000, à la suite des affaissements miniers, les services de l'Industrie et de l'Equipement nous ont interdit toute modification de l'espace habité. Il n'était pas possible d'agrandir une salle à manger ! En octobre 2000, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, a légèrement assoupli la politique des permis de construire. Il redevient possible d'aménager certaines pièces, mais il reste interdit de transformer un bâtiment ou d'en construire un nouveau. Or, Jœuf présente un habitat très concentré. La ville a besoin de s'étendre et de se transformer pour éviter l'asphyxie.

Niez-vous les risques d'affaissements ?

Si nos concitoyens étaient en danger, la préfecture évacuerait la ville. Les études conduites depuis trois ans démontrent qu'il n'existe pas de danger d'affaissement spontané ou brutal. Notre sous-sol est surveillé en permanence par des sondes de manière à prévenir tout danger imminent. Nous travaillons en concertation avec les services de l'Etat pour trouver des solutions urbanistiques acceptables, notamment en procédant à des études de modélisation sur le bâti. Et pourtant, la construction reste gelée. J'attaque l'Etat en désespoir de cause, convaincu qu'il s'autoprotège contre les risques d'affaissement, au détriment de la commune.